

SEVADEC
Syndicat mixte pour l'Élimination et la
VALorisation des DÉchets ménagers du
Calaisis

Nombre de Membres		
Affiliés au Comité Syndical	En exercice	Présents
22	22	14

Extrait du Registre des Délibérations

L'an deux mille vingt et le lundi 14 décembre à 18h00, le Comité Syndical du SEVADEC, légalement convoqué le 7 décembre 2020, s'est réuni dans la salle des fêtes de Sangatte sous la Présidence de Monsieur Guy ALLEMAND

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Isabelle MUYS (suppléante de Mme DESEIGNE), Brigitte HAVART (suppléante de Mme MARCQ), Messieurs Guy ALLEMAND (pouvoir reçu de Mme BOUCHART), Guy BEGUE (suppléant de M. HAMY), Marc BOUTROY, Charles COUSIN (pouvoir reçu de M. ENGRAND), Bruno DEJONGHE, Bruno DEMILLY, Pascal DUBUS (suppléant de M. MIGNONET), Pascal GAVOIS, Claude KIDAD, Alexandre LEPRINCE (suppléant de M. PERALDI), Fabrice MARTIN (suppléant de Mme NOEL), Yves SANDRAS.

ETAIENT EXCUSES :

Mesdames Natacha BOUCHART (pouvoir donné à M. ALLEMAND), Véronique DESEIGNE (suppléée par Mme MUYS), Brigitte MARCQ (suppléée par Mme HAVART), Corinne NOEL (suppléée par M. MARTIN), Messieurs Emmanuel AGIUS, Yves ENGRAND (pouvoir donné à M. COUSIN), Gérard GREMAT, Michel HAMY (suppléé par M BEGUE), Jacques LOUCHEZ, Olivier MAJEWICZ, Hugo MARCOTTE-RUFFIN, Philippe MIGNONET (suppléé par M. DUBUS), Antoine PERALDI (suppléé par M. LEPRINCE), Olivier PLANQUE.

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur Charles COUSIN

F1-12-2020 : PARTICIPATIONS FINANCIERES DES COLLECTIVITES ADHERENTES - ANNEE 2021

Rapporteur : Monsieur Guy ALLEMAND, Président

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité que le SEVADEC ne dispose pas de ressources financières propres hormis celles relatives aux prestations de service réalisées par le syndicat.

Monsieur le Président propose de fixer les participations des collectivités membres, pour l'année 2021, comme suit :

Reçu à la Sous-Préfecture de CALAIS le
 16 DEC. 2020

	Rappel 2019	Rappel 2020	2021
	En € H.T. / habitant	En € H.T. / habitant	En € H.T. / habitant
Fonctionnement du Syndicat	1,36	1,36	1,37
Participation aux frais fixes du centre de tri	5,01	4,93	4,71
Participation à l'exploitation des déchèteries	16,91	16,09	16,00
Participation liée à la construction de l'usine de biométhanisation	6,93	6,65	7,02
Participation liée à la construction du Centre de Valorisation des Ordures Ménagères Résiduelles	3,29	4,46	10,51
Participation par habitant	33,50	33,49	39,61

	Rappel 2019	Rappel 2020	2021
	En € H.T. / Tonne	En € H.T. / Tonne	En € H.T. / Tonne
Participation au fonctionnement du centre de tri	128,41	128,40	128,41
Refus de tri	84,00	88,00	111,00
Traitement des ordures ménagères brutes*	97,00	100,00	111,00
Enlèvement des ordures ménagères brutes	6,84	6,84	6,84
Transport des ordures ménagères brutes	7,96	7,96	7,96
Traitement des encombrants	84,00	88,00	111,00
Exploitation usine de biométhanisation et traitement	69,52	69,42	69,87
Traitement du bois	55,00	55,00	57,00
Traitement des pneumatiques	98,00	98,00	100,00
Traitement des inertes	15,00	15,00	15,00

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical réuni le 1^{er} décembre 2020, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- **DE FIXER** les participations et tarifications des collectivités membres, pour l'année 2021, comme indiqué ci-dessus.

* Le prix du traitement des ordures ménagères brutes pourrait être réévalué en début d'année 2021 si une hausse de la T.G.A.P., différente de celle annoncée dans le projet de Loi de Finances, devait intervenir.

Reçu à la Sous-Préfecture de CALAIS le

16 DEC. 2020

Décision rendue exécutoire

Le 19.12.2020
Certifié exact.

L'ordonnateur

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois susdits,

Pour Copie Conforme,
Le Président

62101 CALAIS CEDEX